

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Construction d'une
halle d'animation :
mission
Ordonnancement
Pilotage et
Coordination**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
28 mai 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Laronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'opération de la construction d'une halle d'animation, il est nécessaire de désigner un prestataire chargé d'assurer les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives à l'exécution des travaux.

Elle porte sur la partie de mission d'exécution des ouvrages et peut être assurée soit par le maître d'œuvre de l'opération, lorsqu'il en a les moyens et les compétences, soit par une entité spécialisée dont c'est la vocation.

La mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (O.P.C.) constitue une mission de maîtrise d'œuvre, prévue par l'article 7 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et définie par l'article 10 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires privés. Elle est rendue obligatoire lorsque l'attribution des marchés de travaux se fait par corps d'état séparés.

Dans le cas présent, cette mission n'a pas été intégrée dans les missions confiées au titre de l'accord-cadre signé avec le groupement AJL – Jacques LECCIA / SETES et peut être dévolue à un autre bureau d'études.

Aussi, le 15 mai 2018, une consultation simple a été lancée auprès de quatre bureaux d'études, par courriel, avec une réponse fixée au 23 mai 2018 à 12 h 00 au plus tard.

La Commission MAPA s'est réunie, le mercredi 23 mai 2018 à 14 h 30, pour procéder à l'ouverture des plis ; deux bureaux d'études ont présenté une offre.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA le jeudi 31 mai 2018 afin de proposer le bureau d'étude à retenir ayant satisfait l'ensemble des critères de sélection énoncés dans le document de consultation.

A l'issue de cette réunion, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer cette mission au bureau d'étude AJL Jacques LECCIA pour un montant HT de 5 700 €

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- Désigne le bureau d'étude AJL Jacques LECCIA titulaire de ce marché,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec ce bureau d'étude,
- Habilité Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018